

ÉPARGNE

Assurance-Vie

Cadre fiscal privilégié + transmission jusqu'à 152 500 € par bénéficiaire

En quoi ça consiste ?

Le couteau suisse du patrimoine : épargne, transmission, fiscalité.

Avantages et points de vigilance

Avantages

- ✓ Fiscalité douce après 8 ans
- ✓ Transmission jusqu'à 152 500 €/bénéficiaire en franchise
- ✓ Liquidité totale (rachats partiels possibles à tout moment)
- ✓ Diversification large (fonds €, actions, immobilier, private equity)

Points de vigilance

- PFU 30 % avant 8 ans
- Frais sur versements / gestion / arbitrages
- Versements après 70 ans : abattement réduit à 30 500 € (CGI 757 B)

Cas d'usage chiffré

Couple 60 ans, contrat 200 000 € versés avant 70 ans : transmission 305 000 € en franchise totale aux 2 enfants.

Pour aller plus loin — premier entretien offert avec Sébastien Bailly : www.asterale.fr/#rdv

Avertissements et informations réglementaires. Les informations présentées sur cette fiche sont générales et ne constituent ni un conseil en investissement personnalisé, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente. Elles ne sont pas un Document d'Informations Clés (DIC PRIIPs / UCITS). Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Tout investissement présente des risques, y compris de perte partielle ou totale du capital. La fiscalité dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'évoluer.

ASTERALE — Conseiller en Investissements Financiers (CIF) immatriculé à l'ORIAS sous le n° **23 007 423**, adhérent ANACOFI-CIF, association professionnelle agréée par l'AMF. Soumis au contrôle de l'ACPR (4 Place de Budapest, 75436 PARIS CEDEX 09). RC professionnelle n° 7400023129 — ZURICH INSURANCE PLC. *Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur de la part de la clientèle.* Réclamations : sebastien.bailly@asterale.fr. Médiateur de l'AMF — www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-l-amf.